



## Sous Préfecture de Largentière

### AVIS

(article R131-5 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique)

Par arrêté préfectoral n°SPL 2015294-0001 du 21 octobre 2015 a été prescrite l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue du projet de création d'un système d'assainissement collectif (STEP) au hameau de Bise, sur la commune de Genestelle.

Cette enquête a pour objet de procéder à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

L'enquête se déroulera du lundi 9 novembre après midi au lundi 23 novembre 2015, période pendant laquelle le dossier sera déposé en mairie de Genestelle où le public pourra le consulter ainsi que formuler ses observations sur le registre prévu à cet effet.

M. Paul GINESTE, Commissaire enquêteur donnera son avis sur le projet à l'issue de l'enquête dans un délai ne pouvant excéder un mois.